



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1524/2021  
Date de la séance du CE : 22 décembre 2021  
Direction : Direction des finances  
N° d'affaire : 2020.FINPA.237  
Classification : Non classifié

## Propagation du coronavirus (COVID-19).

### Mesures de prévention relevant du droit du personnel pour les agentes et agents de l'administration du canton de Berne)

Vu les modifications de l'ordonnance Covid-19 situation particulière (RS 818.101.26) auxquelles a procédé le Conseil fédéral le 17 décembre 2021, le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des finances, arrête les mesures de prévention suivantes relevant du droit du personnel pour les agentes et agents de l'administration du canton de Berne :

1. Lorsque les besoins du service le permettent et que c'est réalisable sans efforts disproportionnés, **les agentes et agents doivent remplir leurs obligations professionnelles depuis leur domicile.**
2. Les chefs et cheffes d'office sont tenus de mettre en œuvre les consignes prévues au chiffre 1 dans leurs unités administratives.
3. Pour la Direction de la magistrature, le Contrôle des finances, l'Autorité de surveillance de la protection des données et les Services parlementaires, les compétences relatives aux présentes mesures de prévention relevant du droit du personnel sont régies par l'article 2 OPers. La direction de l'Université ainsi que les rectorats de la Haute école spécialisée bernoise et de la Haute école pédagogique germanophone sont invités à régler et à mettre en œuvre les mesures de prévention correspondantes en droit du personnel dans leurs unités administratives selon les besoins.
4. **La mesure énoncée au chiffre 1 s'applique avec effet rétroactif au 20 décembre 2021 (00 h 00) et jusqu'à nouvel ordre**, tant que l'article 25, alinéa 5 de l'ordonnance COVID-19 situation particulière prescrit aux agentes et agents de remplir leurs obligations professionnelles depuis leur domicile. Le Conseil-exécutif décidera en temps voulu du maintien éventuel de mesures relevant du droit du personnel en fonction de l'évaluation de la situation.

## Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer  
Chancelier

### Destinataires

- Toutes les Directions
- Direction de la magistrature
- Contrôle des finances
- Autorité de surveillance de la protection des données
- Services parlementaires
- Direction de l'Université
- Rectorats de la Haute école spécialisée bernoise et de la Haute école pédagogique